

Image not found or type unknown



Bail en colocation gratuit

Par **Tom Launay**, le **06/11/2022** à **21:31**

Un ami possède un logement (il en est le seul propriétaire), où il vit avec une autre personne.

Il a signé un bail de colocation avec cette autre personne. Mon ami est donc propriétaire et colocataire de son logement, et l'autre personne est simplement colocataire.

De plus, le loyer du bail est nul.

Ce bail est-il valable ?

Est-il attaquant ?

Peut-il être nullifié ?

Par **janus2fr**, le **07/11/2022** à **06:47**

[quote]

Mon ami est donc propriétaire et colocataire de son logement

[/quote]

Bonjour,

C'est impossible, s'il est propriétaire du logement, il ne peut pas être colocataire.